

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

TERMES DE REFERENCE (TDR)

Projet de renforcement de capacités institutionnelles de la Commission de la CEDEAO et des États membres à l'accès à la Finance Climat pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la Stratégie Régionale Climat.

Sélection d'un(e) consultant(e) national(le) pour l'évaluation du budget national sensible aux changements climatiques en République de Côte d'Ivoire.

Référence : ARAA/FVC/2024/SCI/028

Date de publication : 9 octobre 2024

Date limite de réponse : **29 octobre 2024 à 17h00 GMT**

1- CONTEXTE

Les États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tous soumis leurs CDN dans le cadre du 1^{er} cycle d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. Ces CDN révisées, bien que mettant en évidence la grande vulnérabilité du secteur de l'agriculture, la nature des engagements et la formulation des objectifs sont cependant très diverses d'un pays à l'autre. La plupart des Etats membres ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de la mobilisation du financement climatique international. Les changements climatiques sont un enjeu prioritaire pour l'Afrique de l'Ouest. "Agir Ensemble" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à la région ouest-africaine de réduire sa vulnérabilité et faire face collectivement aux risques induits par les impacts des changements climatiques.

Dans cette perspective, lors de la 88^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 2022, la CEDEAO a adopté sa première [Stratégie Régionale Climat](#) (SRC) et son plan d'actions 2022-2030. L'objectif est d'accompagner les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers un appui au respect de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à \$95 320 000 dont \$13 620 000 pour le secteur agricole. La mise en œuvre de la SRC requiert de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques afin d'atteindre les objectifs assignés dans la stratégie.

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO a donc demandé et obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant que partenaire de mise en œuvre pour les États membres dans le cadre du programme d'appui préparatoire. Ainsi, le 28 mars 2023, le FVC a approuvé le programme régional pour un financement de 1,4 million USD pour onze (11) États membres (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal et Togo) pour une période de mise en œuvre de 20 mois pour le "Renforcement de capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses États membres à accéder au financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la SRC".

L'un des défis reste l'allocation du budget au secteur agricole en tenant compte des enjeux des changements climatiques. Ce programme régional de préparation soutiendra l'étude pilote d'évaluation des budgets d'investissement public dans le secteur agricole sensible aux changements climatiques dans six (6) États membres (Benin, Cote d'Ivoire, Nigeria, Sierra leone, Sénégal et Togo) qui pourrait déboucher sur des outils de plaidoyer pour proposer des recommandations concrètes de réorientation vers les investissements compatibles avec le climat conforme à l'esprit des résultats de la SRC.

2- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est d'examiner le budget national public de la **Côte d'Ivoire** pour la période 2018 à 2023 afin d'évaluer sa sensibilité aux changements climatiques et de proposer

une liste de recommandations pour réorienter les investissements compatibles avec le climat. Il s'agit de matière spécifique de :

- réaliser une revue des finances publiques sensibles au climat pour éclairer au mieux les décisions en matière d'investissement, de dépenses et d'achats publics ;
- analyser des acteurs du système financier qui prennent en compte les risques financiers climatiques, en matière de régulation, de supervision et de choix d'investissement et qui contribuent à la trajectoire bas carbone.
- proposer des recommandations pour les investissements publics compatibles avec le climat.

3- RÉSULTATS ATTENDUS :

Les résultats suivants sont attendus :

- **Budget sensible au climat** : analyse du budget permettant d'évaluer et de communiquer sur l'impact des dépenses publiques sur le climat,
- **Investissements publics durables** : des projets d'investissements publics sont évalués, sélectionnés et priorisés en tenant compte de leur impact climatique,
- **Marchés publics durables** : des marchés publics durables permettant d'aligner les décisions d'achat public en limitant les impacts sur l'environnement,
- **Monitoring, Reporting and Verification (MRV)** : un système MRV favorisant le pilotage de la trajectoire bas carbone.

4- MISSIONS ET MANDATS

Tenant compte des budgets publics de cinq dernières années de **la Côte d'Ivoire**, le consultant national devra :

- effectuer une analyse documentaire du budget public de chaque année afin d'évaluer les efforts de l'État en matière d'investissement dans l'action climatique ;
- analyser le budget national public de chaque année pour évaluer sa sensibilité au climat et proposer une liste de recommandations concrètes pour réorienter les investissements compatibles avec le climat,
- évaluer les écarts budgétaires sans et avec intégration des changements climatiques,
- identifier les dépenses publiques liées aux changements climatiques,
- proposer une démarche pour enclencher le traçage des dépenses publics liées aux changements climatiques,
- déterminer l'ampleur de l'engagement de l'État dans la lutte contre les changements climatiques,
- animer un atelier de validation et de présentation du rapport,
- appuyer le consultant international dans la réalisation de la note synthèse sur le budget sensible aux changements climatiques.

5- LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus pour cette mission sont les suivants :

- Une note de cadrage qui décrit en détail la méthodologie de réalisation de la mission, cinq (05) jours après l'attribution de la consultation ;
- Un rapport provisoire d'examen national du budget public sensible au climat avec un accent sur le secteur de l'agriculture et les recommandations pour réorienter les investissements compatibles avec le climat ;
- Un rapport définitif d'examen national du budget public sensible au climat avec un accent sur le secteur de l'agriculture et les recommandations pour réorienter les investissements compatibles avec le climat.

6- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant national qui devra avoir les références suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme (minimum Bac +5) en Economie de l'environnement, Economie, Finances publiques, Planification du développement ou un autre diplôme jugé équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle **d'au moins cinq (05) années** dans l'analyse des politiques publiques, la planification budgétaire et la gestion des finances publiques
- Avoir au moins une expérience **de trois (03) ans** dans l'analyse des politiques climatiques de la côte d'ivoire et des principes de financement des projets et programmes en lien avec le changement climatique en particulier sur les enjeux de transition budgétaire verte.
- Avoir réalisé au moins **une (01) mission** d'élaboration/d'analyse d'une budgétisation sensible aux changements climatiques ou tout autre mission en lien avec l'évaluation des dépenses publiques orienté vers les thématiques environnementales et sociales
- Avoir au moins **une (01) expérience** dans la mise en place de système de Monitoring, Reporting and Verification (MRV) en lien avec le suivi de l'action climatique dans le contexte de la côte d'ivoire

7- LANGUES

Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. Une connaissance pratique d'une deuxième langue serait un atout supplémentaire.

8- DURÉE

La durée totale d'exécution est de **soixante (60) jours calendaires**.

9- ELIGIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

10- DOSSIER DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent présentant de manière claire les missions réalisées (objet, période, client, résultat clé) ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration, email et contacts téléphoniques) ;

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

11- REMISE DES DOSSIERS

Date et heure limite de réception des candidatures : **29 octobre 2024 à 17h00 GMT.**

Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/SCI028-2024-FVC>

Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

12- MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection est « la sélection basée sur la qualification du consultant » telle que décrite dans le code de passation des marchés de la CEDEAO.

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cette manifestation d'intérêt.

13- DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , lbarnabo@araa.org, plambonikolani@araa.org et bkpessiglo@araa.org avec en objet « **SCI028 - FVC – Evaluation Budget climat Côte d'Ivoire** ».